

N° du dossier de demande: 3A/2023/1000/174

AVIS AU PUBLIC

Établissements classés

Il est porté à la connaissance du public que la demande suivante a été présentée en vue d'obtenir l'autorisation requise par la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés:

Établissement de la classe 3A

L'Administration communale de Rosport-Mompach sollicite l'autorisation relative à l'exploitation de deux palans à chaîne de la marque Abus Kettenzug à Rosport, 20, Rue du Pont, pour le compte de la société Club de ski nautique « Le Dauphin » Rosport.

Le dossier y relatif est déposé à la maison communale à Rosport, 9, Rue Henri Tudor, du 31 mars 2023 au 14 avril 2023 inclusivement et il pourra y être consulté par tous les intéressés.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,
Le bourgmestre,

Le secrétaire,
contreseing, article 74 de la loi communale



GEMENG
**rouspert
mompech**

